Image not found or type unknown

Achat nu prorpiété et enfant de l'usufruitier

Par **Ole01**, le **16/08/2016** à **19:03**

Bonjour à tous et à tous

Nous sommes en cours d'acquisition d'une propriété familiale en nu propriété. ma tante usufruit_ère à une fille, à qui elle ne veut rien laisser comme héritage.
Nous achetons ce bien avec 10% de réduction de la valeur du marché.

ma question est de savoir si avant ou après le décès de la tante, sa fille peut nous réclamer quelque chose ?

Si oui comment pouvons nous nous protéger ?

Merci pour vos réponses
bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés